

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19009 - 74ÈME ANNÉE

Ce soir à 16h30 à Saint-Denis en présence notamment  
d'Olivier Bancoult et des Chagossiens

## Rassemblement de solidarité pour la paix



Malgré l'exil, les Chagossiens continuent de faire vivre leur culture. (Photo A.D.)

Le 19 mai dernier à Sainte-Suzanne avait lieu le rassemblement Zarboutan nout parti à l'initiative du PCR. A l'occasion de cet événement, Julie Pontalba avait lancé un appel à un rassemblement le 2 juin pour la paix. Plusieurs organisations ont annoncé leur participation à 16 heures 30 au kiosque du Barachois, dont le Groupe réfugiés Chagos et Réunion Palestine. Ce rassemblement sera en effet l'occasion de renforcer la solidarité envers deux peuples opprimés. Les Chagossiens ont été expulsés de leur pays et en sont interdits de séjour tandis que les Palestiniens subissent depuis des décennies l'occupation d'une puissance coloniale.

Deux semaines après le rassemblement du PCR en l'honneur de ses anciens militants, l'appel lancé ce jour-là se concrétisera ce soir à partir de 16 heures 30 au Barachois à Saint-Denis. Ce sera en effet là que se tiendra un rassemblement pour la paix. Le 19 mai dernier à Sainte-Suzanne, Julie Pontalba avait lancé cet appel.

Il faisait suite à l'accélération de la répression des manifestations de Palestiniens qui revendiquaient le droit au retour. La création de l'État d'Israël est en effet le résultat d'une guerre, des centaines de milliers de Palestiniens ont été contraints de prendre le chemin de l'exil. Au terme du conflit, seul l'État israélien a été créé en Palestine alors que les Palestiniens avaient droit à leur Etat selon l'accord qui avait été conclu sous l'égide des Nations Unies. Ces réfugiés ont ensuite été empêchés de revenir chez eux, contrairement à l'engagement pris par Israël pour avoir le droit de siéger à l'ONU. Il résulte de cette injustice un conflit permanent faisant des Palestiniens un peuple vivant dans un pays occupé par une armée étrangère.

### Solidarité avec les Palestiniens

L'appel mettait donc l'accent sur la responsabilité du gouvernement des Etats-Unis qui n'a jamais manqué d'être fidèle à son allié israélien, opposant systématiquement son veto à toute initiative visant à sanctionner l'État d'Israël en raison de ses nombreuses entorses au droit international et à cause de la violence de la répression qu'il fait

subir au peuple palestinien.

L'association Réunion Palestine était à l'initiative le 16 mai dernier d'un rassemblement pour dénoncer les dizaines de morts causés par la répression les jours précédents.

Ce rassemblement aura une dimension particulière en raison de la présence d'Olivier Bancoult, leader du Groupe réfugiés Chagos. Une délégation chagossienne est en effet depuis lundi dans notre île à l'invitation du Comité de solidarité Chagos-La Réunion.

Un des buts de cette visite est de faire connaître plus largement le combat mené depuis plus de 40 ans par les Chagossiens. Ils ne sont pas contraints de vivre dans un pays occupé, ils n'ont même pas la possibilité d'y vivre. En effet, suite à un accord entre la Grande-Bretagne, puissance coloniale, et les Etats-Unis, puissance occupante, les Chagossiens ont tous été déportés de leurs îles en direction des Seychelles et de Maurice. Ils ont été alors débarqués sur le quai, sans rien.

### Le combat des Chagossiens

Les Chagossiens n'ont pas baissé les bras, et c'est de La Réunion qu'ils ont pu faire connaître au monde leur combat. C'était lors d'une conférence de presse conjointe d'Olivier Bancoult et de Paul Vergès. Depuis, leur cause a pu être plaidée au plus haut niveau. La question a été soumise à l'Assemblée générale des Nations-Unies qui a décidé d'un renvoi de la Grande-Bretagne devant la Cour de justice internationale de La Haye.

Les Chagossiens sont un peuple frère, ils ont subi la plus grande des

violences en se voyant refuser le droit d'être enterrés aux côtés de leurs ancêtres. Ils continuent leur combat pour préserver leur culture dans l'exil, et continuent de lutter pour faire triompher leur juste cause. C'est d'ailleurs parce qu'ils ont l'intention de vivre dans des Chagos qui seront autonomes sur le plan énergétique qu'ils ont visité les installations de production d'électricité à partir des énergies renouvelables à Sainte-Suzanne.

Ce soir à Saint-Denis, les Réunionnais affirmeront leur solidarité avec les Palestiniens et les Chagossiens, deux peuples victimes des guerres menées par les puissances occidentales. Des guerres qui doivent finir afin que les peuples puissent enfin vivre dans leur pays dans la paix.

M.M.



Les Chagossiens ne peuvent voir leur pays qu'au travers de photos.

## In kozman pou la rout

### « I fo ou l'aprè noiyé pou aprann najé ! »

Kozman la lé drol pars mi koné inn i di zis lo kontrèr. Nou va oir ali d'anéstan. Pou l'moman alon rogard sak nou la ramasé. Kosa li vé dir ozis ? Pou moin li vé dir si ou la pa dann in ka kritik ou i bouj pa . Ou i fé pa sak ou néna pou fèr lé présé. Moin pèrsonèl sé dèrnyé moman si moin na pou fèr in n'afèr mi fé. Sof si mi obliy ! Avan l'èr la pa l'èr, aprè l'èr la pi l'èr... Mé konm moin la di azot, néna désèrtin kozman i di zis lo kontrèr. I di : « La pa kan ou l'aprè noiyé i fo aprann najé ! ». Zot i konpran bien la diférans rant inn é l'ot. Alé ! Mi lèss azot rofléshi la dsi éni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

## Edito

# Gilbert Annette responsable des licenciements causés par l'arrêt du chantier de la route en mer

L'annonce de l'annulation du schéma départemental des carrières a suscité une onde de choc. Il remet en effet en cause l'ouverture de méga-carrières indispensables à la poursuite du chantier de la route en mer. Du côté du BTP, c'est la menace de licenciements immédiats en raison du coup d'arrêt donné au projet de Didier Robert.

Du côté de la préfecture, la possibilité de lancer malgré tout l'exploitation de la méga-carrière de Bois-Blanc à plus ou moins brève échéance n'est pas abandonnée. Dans un communiqué diffusé hier, le préfet indique que « s'agissant du projet de carrière de la Ravine du Trou (commune de Saint-Leu), sa qualification en projet d'intérêt général n'est pas remise en cause par cette décision de justice. L'exploitation de cette carrière permettrait de répondre à la majorité des besoins en roches massives de la NRL. A l'heure actuelle, la procédure nécessaire à l'autorisation d'exploiter cette carrière se poursuit. Il s'agit de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Leu, qui fera prochainement l'objet d'une enquête publique ». C'est aussi la position de la Région qui se raccroche à cette possibilité.

Le communiqué de la préfecture reconnaît que l'ouverture d'une carrière à Bois-Blanc ne permettrait pas de mener à bien le chantier, car ce site répond à « la majorité des besoins en roches massives de la NRL », et donc pas à la totalité. Pour le manque, il faudra donc recourir à d'autres carrières. Ces ouvertures éventuelles sont remises en question par l'arrêt de la Cour d'appel administrative de Bordeaux. Par conséquent, dans l'état actuel, il est bien confirmé que le chantier de la route en mer ne peut pas

se poursuivre, et que pour la Région dans le meilleur des cas, ce chantier se résumera à la livraison éventuelle d'une demi-route en mer de Saint-Denis à la Grande Chaloupe, le reste de l'itinéraire entre la Grande Chaloupe et La Possession étant remis à plus tard, car il n'y a pas de matériaux disponibles pour lancer cette partie du chantier.

L'inquiétude qui saisit les patrons transporteurs et les syndicats du BTP est donc légitime. Elle est le résultat d'une décision politique, dont le responsable est Gilbert Annette. C'est en effet parce qu'il a choisi de faire perdre l'Alliance aux élections régionales de 2010 que ce projet de route en mer a été imposé pour remplacer deux chantiers : le tram-train et la nouvelle route du littoral. Le projet de route n'était pas confronté à un problème de matériaux, puisque les roches nécessaires devaient être extraites de la montagne toute proche du fait du percement d'un tunnel pour le train. Cela aurait aussi évité l'incessant et dangereux ballets de camions benne chargés de roches collectées dans les quatre coins de l'île pour alimenter le chantier.

Si le calendrier avait été respecté, ces deux chantiers seraient déjà livrés, et les extensions du tram-train vers le Sud et l'Est seraient en cours, avec du travail pour des milliers de Réunionnais. Mais pour de sombres calculs politiques, Gilbert Annette a préféré favoriser l'élection de Didier Robert à la Région. Le fiasco du projet de route en mer voulu par Didier Robert aura des conséquences dramatiques pour l'emploi, la responsabilité en incombe à Gilbert Annette.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : [redaction@temoignages.re](mailto:redaction@temoignages.re)

SITE web : [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : [publicite@temoignages.re](mailto:publicite@temoignages.re)

CPPAP : 0916Y92433

# Oté

## Zistoir Laramé-onzyèm morso : Laramé lé dann paradi, boudikont !

Paradi la pa bézoin Laramé. L'anfèr la pa bézoin lo vyé solda non pli. Ala li artourn dovan la port Paradi . Li pé kant mèm pa vni in z'am érant pou dé-troi kouyonad li la fé dsi la tèr. I fo li tash moiyn rant kékpar. Ala li asiz d'van la port paradi épi li kalkil, li kalkil, li kalkil mèm.

L'avé in foi, pou inn bone foi, mésyé lo foi la manz son foi èk in grinn sèl.

Ala li lé dann in l'androi li koné mèm pa. Lé forsé pars sé in l'androi ou i pass arienk in foi dann la vi apré la vi. Laramé, pou son par la pass dé foi. Son sak majik avèk li, listoir mi koné i di pa moin kosa li la fé avèk son vyolon épi son fiziy-an touléka, d'apré sak mon papa la rakont amoin, son sak té la. Déza bien, mé kosa i fé ansanm sa ?

Li desid tok dsi la port Paradi, Sin-Pyèr i ariv épi i d'mann ali : « Kosa ou vé ankor Laramé ? La di aou out nom lé pa marké dann mon rézis. Kansa ou sar in pé konpréansif kant mèm ! ». Laramé i fé pou répons : « Mésyé Sin-Pyèr ousa mi pé alé d'apré vou ? Pèrsone i vé pa d'moin épi mi vé pa vni in l'am érant. Mète mon sak anndan avèk ou ! Sé tout sak moin néna é mi voudré pa in shapardèr i souk sa pou li . Mon sèl bien sé sa. »

Sin-Pyèr la pankor di oui, ké Laramé l'apré mark son plan dann son tête. Kan la port la fine rofèrmé, li di solman bann ti paroli la : « Mi vé z'ète dann mon sak mazik, l'androi li lé. »

Li la pankor di sa, li travèrs lo mir é wap ! li lé dann son sak. Li bououuj pi !

Kriké mésyé ! kraké Madam ! la klé dann mon posh ! La taye dann out sak !

Li antan Sin-Pyèr i marsh dann la nuit lo paradi. Son soulyé i fé : tok ! tok ! tok ! tok ! Laramé i lèv in pè la tèt pou oir kosa néna dan lé zalantour. Li arbès tout suit é pou finir sak i dové arivé i ariv. Sin-Pyèr i koins ali épi li di : « Mi gingn pi fé arien avèk ou, mi fé apèl Bondyé ! ». Bondyé i ariv é li domann kosa la spasé. Sin Pyèr i asplik sak li l'avé pou aspliké ! Laramé i asplik galman sak li néna pou aspliké. Final de kont, Bondyé i fini par dir : « Laramé ! Ou l'arivé don ? Sin-Pyèr rode in bon plas pou mon vyé zami ». Oila koman Laramé la rant dann paradi . Mi pans li lé ankor pars kan ou i rant la dan sé pou toultan. Ala in légzanp i amontr anou, i vo myé an avoir a fèr avèk Bondyé plito ké son bann sin.

Mon zistoir lé fini. Mèrsi mon papa la rakont amoin sa é konm i di : « Si zistoir lé mantèr, la pa moin l'otèr ! Koton mayi i koul, rosh i flote. L'avé in foi, pou in bone foi, mésyé lo foi la manz son foi èk in grinnsèl.»

Zistoir lé fini

*Justin*